



GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 28 septembre 2018  
N° 409

## **Gérald DARMANIN félicite les douaniers d'Hendaye et de la brigade Scanners mobiles pour leur saisie de 8,7 tonnes de cigarettes**

Jeudi 27 septembre 2019, à 10h30, les douaniers de la brigade d'Hendaye, appuyés par une équipe de la brigade de scanners mobiles spéciaux (SMS) équipant la douane, ont intercepté 8,7 tonnes de cigarettes dans un camion frigorifique en provenance d'Espagne. La marchandise a pu être détectée derrière un chargement de poisson congelé, grâce au passage du camion au scanner. Au total, 29 palettes de cigarettes ont été extraites de la semi-remorque. La prise est estimée à 3,8 millions d'euros.

Le chauffeur a été interpellé et remis au service national de douane judiciaire de Bordeaux (SNDJ) pour les suites de l'enquête.

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré : « *Je félicite les douaniers d'Hendaye et de la brigade des scanners mobiles pour cette prise majeure qui prive l'économie souterraine d'un bénéfice de plusieurs millions d'euros. J'ai demandé aux agents des douanes de faire de la lutte contre le tabac illicite leur priorité : les résultats sont au rendez-vous. Tous les moyens humains et technologiques sont mis en œuvre pour combattre les réseaux criminels qui organisent la contrebande de tabac au détriment de la santé des Français et des buralistes, seul réseau légal de distribution de tabac en France.* »

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

**Les photos de la saisie :** <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/5L36V5>

**La vidéo de la saisie :** <https://youtu.be/kU5fd1jB3VI>

*Crédit images : Douane française*

#### **Contact presse :**

Cabinet de Gérald DARMANIN  
Douane

01 53 18 45 03  
01 57 53 41 03

[presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr)  
[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)